

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kelly Bussiès

<https://www.cadre21.org/membres/9a7ff5b8721708af0af0dedd>

Date d'obtention : 2023-03-24 15:31:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens l'importance de suivre les étapes d'interventions pour permettre la gestion de la situation en toute légalité et confidentialité. Je retiens également que les démarches peuvent varier si l'acte se trouve à être malveillant. Il est important de bien évaluer la situation avec la victime et poser les bonnes questions pour diriger nos interventions par la suite. Il est également important de retenir qu'il est primordial de travailler en collaboration avec les services de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permet d'abord d'être mieux outillée pour intervenir dans les situations de sextos. Elle me permettra également d'avoir maintenant une démarche claire et rigoureuse pour intervenir et ainsi être certaine de ne pas manquer d'information ou de faire une erreur qui pourrait avoir des impacts dans la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire attention de garder la confidentialité de la victime. Également, je devrai poser les bonnes questions pour être en mesure de bien comprendre l'étendue de la situation. Il sera important de ne pas nommer de noms et de ne pas voir les images intimes partagées.